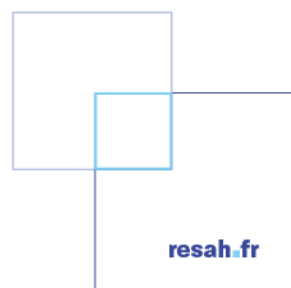


LES ENGAGEMENTS
DU RESAH POUR DES
ACHATS PUBLICS
RESPONSABLES

SPASER 2023-2027



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables



**TABLE DES
MATIÈRES**

Les engagements du Resah	
Horizon 2027	10
Le guichet de l'acheteur hospitalier responsable	11
Gouvernance et communication	12
Une gouvernance assurée par les plus hautes instances stratégiques du Resah	12
Un plan d'action suivi et communiqué	12
Développement de la culture d'influence	13
Les 3 axes du SPASER du Resah	14
Axe 1 - Un achat public économiquement responsable	15
Axe 2 – Un achat public socialement responsable	17
Axe 3 - Un achat public écologiquement responsable	19

Une démarche écoresponsable synonyme d'un achat public performant

De plus en plus d'entités, du secteur public comme du secteur privé, prennent en compte dans le cadre de leurs décisions stratégiques l'impact que celles-ci peuvent avoir en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO) ou des entreprises (RSE). Facteur de différenciation, d'attractivité, la RSE / RSO tend de plus en plus à être un levier de performance pour l'organisation.

Compte tenu de leur position centrale, les achats et la logistique peuvent ainsi être de puissants relais pour la mise en œuvre concrète des actions à conduire pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale dans toutes ses composantes.

Ainsi, si les notions de performance et achats responsables ont longtemps été opposées, le positionnement du curseur se faisant « au détriment » de l'autre, différentes impulsions politiques, juridiques, industrielles et bien entendu sociétales, permettent de concilier les deux. Cette articulation figure désormais parmi les préoccupations majeures des fonctions achats et logistiques.

De ce point de vue, l'épidémie de Covid 19, et ses répercussions sur les chaînes d'approvisionnement, a pu être un accélérateur sur la nécessité d'une meilleure prise en considération des principes de la RSE / RSO appliqués aux achats et approvisionnements.

Le rapport du Shift Project a quant à lui permis de mettre en lumière l'importance du secteur de la santé sur notre environnement, représentant à lui seul 8 % des émissions gaz à effet de serre de notre pays[1]. Les achats sont à l'origine de plus de la moitié de ces émissions : la prise en compte de leur impact est déterminante dans une trajectoire de décarbonation du secteur.

C'est dans ce contexte, et compte tenu de la place qu'il occupe au sein de l'achat public, que le Resah s'est engagé dans une démarche globale de promotion du développement durable.

L'élaboration du schéma que vous allez découvrir est le fruit de travaux visant à stimuler et encourager le déploiement d'achats responsables à la fois chez ses adhérents mais aussi chez ses fournisseurs.

Il se fixe pour objectif de faire de l'achat écoresponsable une démarche et une pratique transversales et partagées par tous. Il sera accompagné d'une communication régulière à destination des partenaires extérieurs, mais également des agents en interne.

Il fera l'objet d'un bilan annuel spécifique retraçant l'avancée des actions grâce à la mise en place d'indicateurs afin de mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises dans le cadre de ce schéma.

Le Resah souhaite ainsi conforter son rôle et sa responsabilité de centrale d'achat impliquée dans les enjeux du développement durable et plus fondamentalement apporter son soutien effectif aux établissements qui souhaiteraient mettre en place une telle démarche en les faisant bénéficier directement et opérationnellement des actions qu'il mène.



Dominique LEGOUGE
Directeur général du GIP Resah

[1] Rapport du Shift Project « Décarboner la santé pour soigner durablement »
- juin 2021

L'achat responsable est défini par le Commissariat Général au Développement Durable comme :



Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique



Prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat



Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en matières d'énergie et de ressources



Englobant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation

Conscient de son rôle et de ses impacts sur les achats publics nationaux, le Resah est engagé dans une démarche globale de promotion des achats responsables.

Au moment de la crise Covid 19, le Resah formalise dans sa politique RSO sa volonté de stimuler et **d'encourager les pratiques d'achat responsable** chez ses adhérents et fournisseurs. C'est dans cette optique qu'il s'est engagé, fin 2020, dans le Parcours National des Achats Responsables.



Après avoir signé, la charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » et mis en œuvre les actions nécessaires au respect des engagements souscrits tout au long de l'année 2021, le Resah est le premier acteur du système de santé à avoir terminé ce parcours national en obtenant, en janvier 2022, **le label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »**.

Ce label, décerné pour trois ans, s'adosse à la norme ISO 20 400 et est délivré par un comité qui réunit représentants de la médiation des entreprises et du Conseil National des Achats.

Afin de renforcer son engagement dans ces pratiques responsables, le Resah détaille sa stratégie au travers d'un Schéma de Promotion pour des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) publié en juin 2021.

Après deux années de mise en œuvre, il était nécessaire de réviser cette première version du SPASER au regard notamment de la feuille de route stratégique fixée par le Resah sur les 5 années à venir (cf. p. 9).

Ce nouveau schéma, qui a pour objectif de faire de l'achat écoresponsable une démarche et une pratique transversales et partagées par tous, sera accompagné d'une **communication régulière** à destination des partenaires extérieurs, mais également des agents en interne.



Il fera l'objet d'un **bilan annuel spécifique** retraçant l'avancée des actions grâce à la mise en place d'**indicateurs** afin de mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises dans le cadre de ce schéma.

Le Resah conforte ainsi son rôle et sa responsabilité de **centrale d'achat impliquée dans les enjeux du développement durable et sociétaux au cœur d'un contexte en constante mutation**.

En effet, la **transition écologique** et l'**inclusion sociale** sont aujourd'hui au cœur des préoccupations de la commande publique.



Le **contexte réglementaire** global évolue donc très rapidement, pour concerner chaque domaine et chaque acteur. Le présent SPASER s'inscrit dans cet environnement réglementaire, marqué par des politiques nationales et sectorielles.

Les plus impactantes pour les secteurs de la santé et des collectivités sont à ce jour :

La loi Climat et Résilience qui par son article 35 vient modifier le code de la commande publique et rend obligatoire la prise en compte d'une considération environnementale dans toute procédure de marché public. Son décret d'application a également permis l'abaissement du seuil de l'élaboration des SPASER le rendant obligatoire pour toutes les collectivités dont le volume d'achats annuels est supérieur à 50 millions d'euros.



La loi dite EGALIM du 30 octobre 2018 qui impose aux restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022.



Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique dans ces bâtiments par rapport à 2010, de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

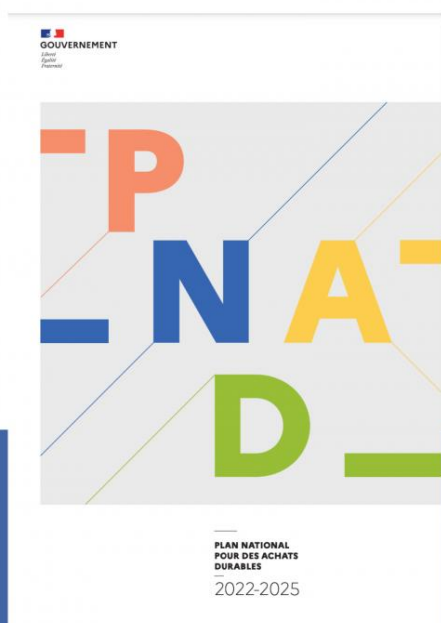


La loi dite AGEC du 10 février 2020 et son décret du 9 mars 2021 qui fixe les seuils d'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et la fin du plastique à usage unique d'ici 2040.



Les orientations nationales sont également impulsées par des trajectoires annoncées au travers des plans tels que le **Plan National pour des Achats Durables (PNAD)** qui fixe, pour 2025, qu'au moins 30 % de marchés contiennent une considération sociale (objet, spécification technique, condition d'exécution, critère d'attribution) et que 100 % des marchés comprennent au moins une considération environnementale (objet, spécification technique, condition d'exécution, critère d'attribution).

Le Resah participe activement à l'élaboration de ces orientations en tant que **membre du comité de haut de niveau du PNAD pour la période 2022-2025**.



LE PLAN NATIONAL POUR DES ACHATS DURABLES (PNAD) 2022-2025

Les engagements du Resah

Accompagner les organismes le souhaitant dans l'élaboration et le déploiement d'une politique d'achats responsables

Conscient de son rôle et de son influence dans les achats publics en tant qu'opérateur national de mutualisation des achats, le Resah souhaite **soutenir et promouvoir les politiques achats vertueuses** au regard des trois dimensions de la RSE / RSO : sociale, économique et environnementale. Ainsi, le Resah propose également **d'accompagner les acheteurs** dans la mise en place de politiques RSE / RSO, ainsi que dans la passation et l'exécution de marchés publics répondant aux enjeux de la RSE / RSO.

Faire bénéficier les établissements des principes applicables aux achats responsables

La **labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »** de la centrale d'achat, conformément à la norme ISO 20 400, constitue un axe majeur dans la stratégie du Resah. Le Resah participe à la diffusion de ce label au sein du système de santé français, en lien avec le médiateur des entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Le Resah poursuit ainsi le développement d'une relation équilibrée et durable entre sa centrale d'achat et ses fournisseurs, dans laquelle les droits et devoirs respectifs de chaque partie sont garantis.

Valoriser les bonnes pratiques et former les acteurs

Soucieux de son devoir d'influence sur son écosystème, le Resah propose des **formations** spécifiques et s'appuie sur les **compétences de cabinets spécialisés** pour développer les connaissances et diffuser les bonnes pratiques en matière de RSE / RSO et d'achats responsables à l'ensemble de son réseau. Par ailleurs, afin de faire du principe de **redevabilité** une réalité, le Resah met à disposition de ses adhérents, bénéficiaires de marchés et fournisseurs des **données qui permettront d'attester** de la réalité des actions durables engagées.

LA CENTRALE D'ACHAT avec un volume achat traité en 2022 de 2 milliards d'euros

LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'EXPERTISE au moyen de ses centres de formation, pôle d'édition et centre de l'innovation

... AU PROFIT DE LA RSE / RSO

LE RESAH MOBILISE L'ENSEMBLE DE SES RESSOURCES ...

Horizon 2027

Fin 2022, le Resah a fixé sa feuille de route stratégique sur les 5 années à venir au travers d'un plan dénommé **Horizon 2027**. L'ensemble des objectifs annoncés au travers de ce plan contribuent aux travaux du présent SPASER et concourent à une prise en compte d'un objectif commun de performance globale.

01	Améliorer de manière continue la qualité des services apportés aux membres du GIP et à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires de ses actions
02	Adopter une approche globale de la performance de la fonction achat reposant sur la prise en compte de la charte et du parcours national des achats responsables
03	Accroître la valeur ajoutée de l'offre de la centrale d'achat pour faciliter la réalisation de certains grands projets de transformation des adhérents du Resah
04	Proposer de nouveaux services à travers le centre de ressources et d'expertise visant à accroître de manière continue la performance de la fonction achat et logistique
05	Mieux adapter l'offre du Resah aux besoins spécifiques de ses différentes catégories de membres
06	Développer l'ancrage territorial des actions notamment au niveau régional
07	Renforcer la digitalisation des activités tout en veillant à garder une relation personnalisée avec chaque membre ou fournisseur titulaire de marché du Resah
08	Développer le rôle du centre d'innovation par les achats
09	Renforcer les partenariats avec les autres acteurs de l'achat intervenant dans les secteurs sanitaire, médico-social et social aux niveaux national et européen
10	Consolider l'organisation interne du Resah afin de garantir de manière continue la performance de son activité

Le guichet de l'acheteur hospitalier responsable

La volonté du Resah est d'encourager les établissements et les fournisseurs à adopter une démarche d'achat responsable en favorisant leur montée en compétences et en leur facilitant l'accès à des solutions clés en main. Pour ce faire, au-delà de l'activité de la centrale d'achat, le Resah s'appuie sur son centre de ressources et d'expertise dont l'ensemble des activités est tourné vers le partage et l'accompagnement du secteur dans ces nouvelles pratiques.

Pour renforcer cette démarche, le Resah a créé en septembre 2023 un service spécifiquement dédié à l'achat responsable : **le guichet de l'acheteur hospitalier responsable**.

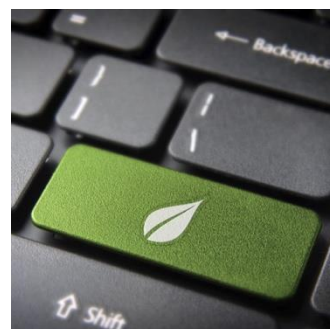
Ce guichet permet de répondre opérationnellement aux demandes des acheteurs, qu'elles soient d'ordre juridique ou technique, de mettre en commun les bonnes pratiques en la matière et d'assurer un niveau de conseil et de formation sur les thématiques de responsabilité sociale et environnementale.



Labellisé **RFAR** et fort de cette reconnaissance, le Resah souhaite inciter ses adhérents mais aussi les directions achat de ses fournisseurs à entrer à leur tour dans le Parcours National des Achats Responsables qui a vocation à constituer aujourd'hui le socle pour la construction d'une politique d'achat globalement performante. Ce guichet a vocation à travailler en étroite collaboration avec d'autres initiatives analogues.

Un site internet dédié permet de consulter les guides et référentiels impactant les achats publics. Une « Lettre du guichet de l'acheteur hospitalier responsable » est éditée chaque mois, mettant en avant les nouveautés et retours d'expérience du secteur. Une ouverture vers les bonnes pratiques internationales sera progressivement proposée au travers de liens vers les programmes européens et certaines collaborations internationales.

L'ensemble des expertises du Resah sont mobilisées pour guider les professionnels hospitaliers et opérateurs du secteur sur le chemin de l'achat responsable.



Gouvernance et communication

Une gouvernance assurée par les plus hautes instances stratégiques du Resah

La définition du SPASER et son pilotage sont assurés par la **direction générale adjointe et la direction Ingénierie et Méthode de la centrale d'achat**. Ils mesurent les avancées et préparent les décisions pour la **direction générale, en comité de direction**. Un suivi annuel est communiqué en **conseil d'administration** du Resah.

Un plan d'action suivi et communiqué

Le schéma est décliné dans un **plan d'action**, qui définit des priorités liées aux enjeux significatifs de la politique RSO du Resah, à savoir :



- Produits de santé et, notamment, la mise à disposition progressive d'informations permettant d'apprécier la conformité du produit aux préconisations de la norme ISO 20 400
- Restauration, conforme aux obligations, notamment celles formulées dans la loi dite ÉGAlim 2
- Transition énergétique
- Qualité de vie au travail, champ d'action pleinement inscrit dans la RSE / RSO, prestations intellectuelles d'accompagnement à la définition et au pilotage de la mise en œuvre de démarches RSE / RSO
- La sobriété numérique
- Le numérique responsable

Ces priorités ne sont pas exclusives d'autres actions qui peuvent être réalisées par le Resah.

L'ensemble des actions du plan seront mis en œuvre selon une démarche **d'amélioration continue**. **Des indicateurs quantitatifs et / ou qualitatifs** sont définis pour chaque axe.

Afin de rendre compte des actions menées dans le cadre du déploiement du schéma, un **bilan annuel** sera élaboré et communiqué. Il devient une partie à part entière du rapport d'activité annuel du Resah.

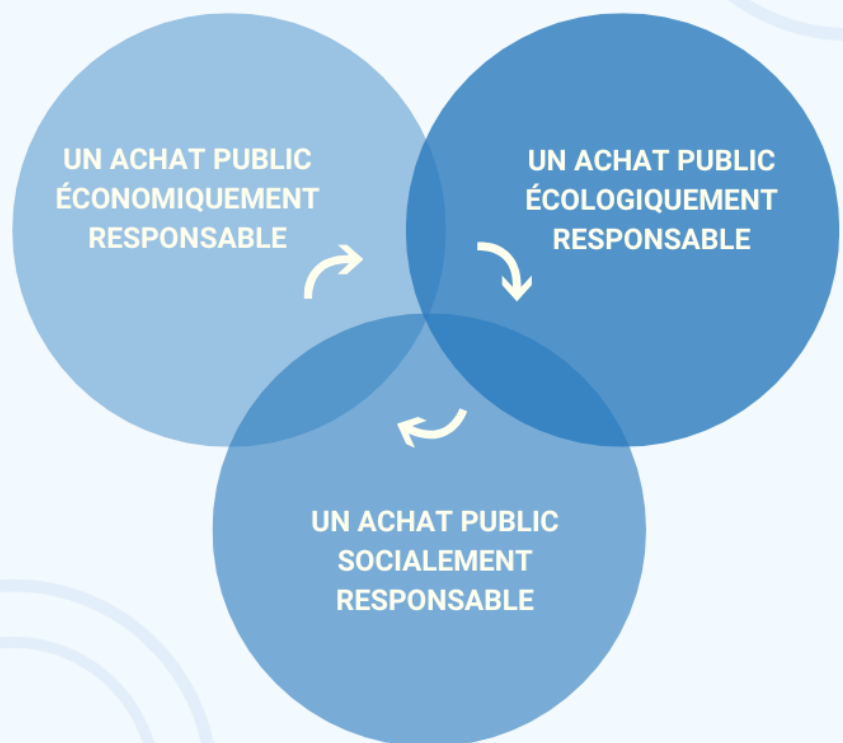
Des indicateurs pourront être mis à disposition des bénéficiaires de la centrale d'achat pour répondre à leurs enjeux en matière d'achats écoresponsables.

Développement de la culture d'influence

Le Resah s'engage dans une démarche **d'animation et de diffusion des compétences** et expertises grâce à son centre de formation, l'édition et la diffusion de guides et la mobilisation de son pôle innovation et international.

Les 3 axes du SPASER du Resah

**POUR UNE
PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE
AU SERVICE
DE NOS
BÉNÉFICIAIRES**



Axe 1 - Un achat public économiquement responsable

Volet 1 : Développer des relations fournisseurs responsables

Charte RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

Le Resah, signataire de la charte et labellisé RFAR, souhaite soutenir et promouvoir des relations équilibrées avec ses fournisseurs et partenaires.

Il s'agit de développer et maintenir des relations équilibrées, respectueuses et de confiance avec l'ensemble des opérateurs économiques afin de favoriser les coopérations.

Attentif à ce que les conditions financières soient favorables aux fournisseurs, il met en œuvre des avances, acomptes lorsque cela est possible, en limitant le risque de dépendance financière.

Son activité de centrale d'achat grossiste permet aux acteurs économiques d'avoir une garantie de paiement dans les délais légaux. Elle permet ainsi le soutien d'une économie trop souvent témoin de retards excessifs dans les délais de paiement de la part du secteur public. Elle est également attentive à l'équilibre des relations et au poids que peut représenter l'attribution d'un marché public sur un opérateur économique et veille ainsi au taux de dépendance envers ses fournisseurs.



Pour renforcer le recours à la médiation dans les relations fournisseurs, le Resah a développé une fonction de médiateur au sein même de son organisation.

Celui-ci peut être saisi à tout moment par l'une ou l'autre des parties prenantes si elles rencontrent des difficultés pour se faire entendre ou trouver un accord. Le Resah favorise également l'insertion de clauses privilégiant la médiation comme mode de traitement des litiges dans ses marchés publics.

Souhaitant assister les fournisseurs, en particulier les TPE / PME, dans la meilleure compréhension des mécanismes de la commande publique et ainsi favoriser l'accès à la commande publique, le Resah développe des actions de sensibilisation et de formation dédiées au décryptage du code de la commande publique.

Enfin le Resah est inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur le retour qualitatif de ses fournisseurs. C'est pour cela qu'il met en place une écoute active de ses partenaires, notamment au travers de questionnaires de satisfaction et d'espaces d'échanges et de communication.

Volet 2 : Adapter les pratiques achats aux enjeux RSE / RSO

Acteur majeur de la professionnalisation des acheteurs, le Resah développe des compétences internes relatives aux techniques d'achats permettant l'intégration efficace des enjeux durables.

Ainsi les pratiques d'achats tiennent compte de l'ensemble du cycle de vie des produits / services au travers d'analyses en coût complet et tendent vers des études de plus en plus poussées intégrant les externalités.

Pour compléter l'offre de marchés RSE / RSO au sein de la centrale, les professionnels de l'achat sont évalués chaque année sur des objectifs visant à promouvoir les achats responsables et le pilotage des données liées aux achats responsables.



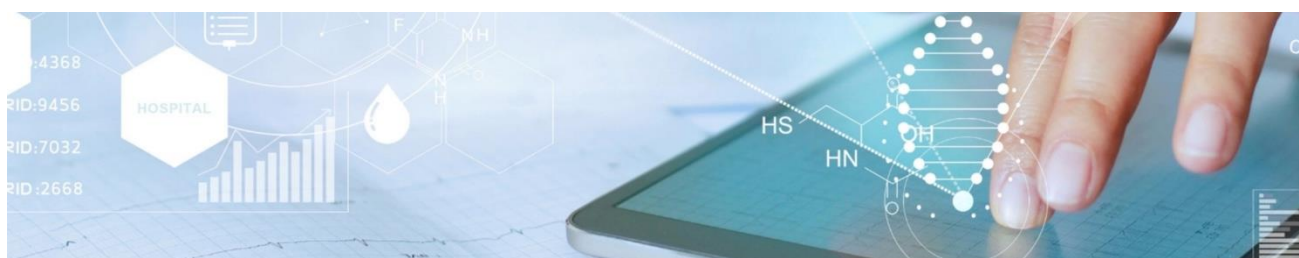
Afin de garantir la loyauté des pratiques, le Resah a défini ses règles de déontologie, appliquées et suivies de manière exigeante par une ressource identifiée au sein de l'organisation.

Les marchés publics proposés par la centrale d'achat sont labellisés Relation Fournisseur et Achats Responsables et répondent aux orientations et politiques publiques nationales telles que le Plan National pour des Achats Durables (PNAD).

Dans cette dynamique de contribution active au développement durable, le Resah participe au développement des achats souverains dans le respect des dispositions applicables aux achats publics et souhaite, au travers de ses marchés, faciliter l'accès à des produits et services qui valorisent des filières locales et s'inscrire dans des économies circulaires.

Pour compléter ses connaissances et évoluer dans son écosystème, le Resah s'investit au profit de ses bénéficiaires dans des réseaux d'acheteurs, d'ateliers d'échanges avec d'autres acheteurs publics et privés lui permettant de proposer aux acheteurs des outils opérationnels (guides pratiques par segments d'achats, des fiches achats...)

Enfin le Resah a à cœur de mettre en place des dispositifs permettant de capter et intégrer les innovations au sein des différentes filières d'achat grâce à son centre de l'innovation et de l'international.



Axe 2 - Un achat public socialement responsable

Volet 1 – Intégrer des considérations sociales dans les marchés publics



Soucieux de contribuer davantage à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté et de favoriser leur retour à l'emploi, le Resah a décidé d'utiliser la commande publique comme un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté sociale et professionnelle par l'intégration de clauses sociales au sein des achats.

En utilisant utilement l'ensemble des dispositifs de la réglementation des marchés publics, le Resah souhaite permettre l'accès à la commande publique à des structures d'insertion et d'accompagnement du handicap, ainsi qu'aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il pourra proposer aux établissements des marchés réservés aux entreprises adaptées ou aux établissements d'aide par le travail, afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux structures de l'insertion par l'activité économique afin, là aussi, de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi seniors ou de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux.

Fort de son partenariat avec Alliance Villes Emploi assurant la promotion de la clause sociale et le recours aux facilitateurs territoriaux, le Resah permet aux bénéficiaires de sa centrale de mettre en place des dispositifs d'insertion sur leur propre territoire avec le soutien du facilitateur local.

De même, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, le Resah intègre dans les marchés des considérations éthiques et équitables en valorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises et des organisations.

Il est également attentif aux différents labels et éco-labels reconnus et mentionne, lors de la diffusion des marchés, les produits issus du commerce équitable.

Volet 2 – Assurer la protection de l’individu et améliorer les conditions de travail

Le Resah incite les fournisseurs à respecter les conditions sociales de fabrication et de production satisfaisantes, sans recourir à l’emploi d’une main-d’œuvre dans des conditions contraires aux droits de l’Homme au travail.



Le Resah souhaite développer des offres prenant en compte l’amélioration des conditions de travail et la qualité de vie au travail. Ainsi il met à l’honneur des solutions et produits permettant de contribuer au bien-être et à l’épanouissement des professionnels de santé.

Conscient de son rôle dans l’impulsion des pratiques d’achats responsables, le Resah souhaite faire connaître, suivre et renforcer la place de l’insertion dans la commande publique. Pour cela il contribue au travers de groupes d’experts à la mise en lumière des bonnes pratiques du secteur protégé et du sourcing responsable.

Axe 3 - Un achat public écologiquement responsable

Volet 1 - Réduire les impacts sanitaires et environnementaux des achats publics



Le Resah s'attache à développer les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver les générations futures.

Il s'agit de s'interroger, pour chaque acte d'achat, sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre par le marché et donc privilégier les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire.

Chaque besoin est questionné en raisonnant en coût global d'utilisation ou en coût tout au long du cycle de vie des produits, en prenant en compte chaque étape de vie du produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets.

L'objectif est de développer l'utilisation des clauses environnementales dans les cahiers des charges du Resah.

Il se traduit notamment par l'intégration des principes de l'éco-conception dès la définition des besoins.

Ainsi il est privilégié d'insérer, lorsque cela est pertinent, des clauses incitatives visant à favoriser l'allongement de la durée d'usage, la faible consommation d'énergie ou d'eau, les économies d'entretien tout au long du cycle de vie.

Toujours dans une approche holistique, il est intégré que, pour chaque procédure s'y prêtant, le processus de traitement des appareils en fin de vie sera analysé de manière durable.

De même qu'une attention particulière sera donnée aux moyens mis en œuvre pour la diminution de la production des déchets, leur tri, et leur valorisation.

Au travers de ces aspects, c'est la promotion générale d'une économie circulaire qui est développée par le Resah avec une reconnaissance des pratiques vertueuses et des garanties de matériaux biosourcés ou bénéficiant d'écotags.

Enfin lorsque cela est possible le Resah renforcera la part des produits issus de l'agriculture biologique, ainsi que le développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture.



Volet 2 – Accélérer la transition énergétique



Le Resah, conscient des enjeux climatiques et de la nécessaire feuille de route de décarbonation du secteur, souhaite proposer des solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique des installations, des équipements et des bâtiments.

Pour cela, il poursuit la diffusion de marchés permettant le recours à des énergies renouvelables. Des marchés de services sont proposés pour accompagner le secteur dans le management optimal de l'énergie.

En diffusant des marchés porteurs de solutions de réduction de consommation d'énergie, il participe pleinement aux objectifs d'optimisation et de sobriété énergétique attendus pour le secteur.

Il intègre dans les marchés, lorsque cela est possible, des clauses et / ou critères permettant de contribuer à la réduction de gaz à effet de serre, notamment dans le champ de la mobilité.

L'impact carbone des produits / services est étudié et intègre l'analyse des offres en prenant en compte les enjeux logistiques de la *supply chain*.

Le Resah souhaite accompagner les gestionnaires de structures médico-sociales d'accueil des personnes âgées et / ou personnes handicapées sur ces sujets particulièrement techniques. Ainsi des prestations intellectuelles d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour des opérations de travaux leur sont spécifiquement dédiées.

Suivi et indicateurs

Ce schéma participe pleinement aux grandes lignes directrices de l'ISO 20 400 et du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » et au plan d'action associé à celui-ci. En cela il est un véritable levier de l'efficacité de la démarche achat responsable du Resah et partage ainsi des objectifs communs. Le suivi des objectifs donne lieu à une liste d'indicateurs spécifiques par axe, dont les résultats sont communiqués et partagés annuellement. Ces indicateurs ont vocation à être pilotés de façon dynamique et pourront, le cas échéant, être révisés en fonction des retours des adhérents du Resah. À ce titre, le Resah a organisé un groupe d'étude et de benchmarking avec des représentants de 16 groupements hospitaliers de territoire (lancement en septembre 2023).

Axe	Volet	Objectif	Indicateur	Objectifs cibles 2027
Axe 1 - Un achat public économiquement responsable	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Garantir les délais de paiement fournisseurs	Délai moyen de paiement fournisseur (concernant l'activité de centrale d'achat grossiste)	< ou = à 30 jours
	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Permettre le recours à la médiation	Médiations réalisées par an	Sans objet - permet suivre dimensionnement équipe (ressources)
	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Favoriser l'accès aux TPE/PME à la commande publique	% de médiation ayant débouché sur un accord	
	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Favoriser l'accès aux TPE/PME à la commande publique	% de TPE/PME référencées	60%
	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Favoriser l'accès aux TPE/PME à la commande publique	Nombre d'industriels participants à la formation	Sans objet - permet de suivre la professionnalisation des industriels
	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	S'assurer d'un bon équilibre économique	% de plans d'accompagnement réalisé pour des fournisseurs dépendants	80%
Axe 1 - Un achat public économiquement responsable	Volet 1 - Développer les relations fournisseurs responsables	Améliorer les pratiques et être à l'écoute de ses fournisseurs	Taux de satisfaction du dispositif écoute active fournisseur	80%
	Volet 2 - Adapter les pratiques achats aux enjeux RSE	Former les professionnels aux pratiques de l'achat responsable	% des acheteurs, juristes formés ou sensibilisés aux achats responsables après 6 mois d'ancienneté	100%
	Volet 2 - Adapter les pratiques achats aux enjeux RSE	Application des enjeux RSE dans les procédures achat	% de procédure de passation de marchés intégrant le coût global*	50%
	Volet 2 - Adapter les pratiques achats aux enjeux RSE	Application des enjeux RSE dans les procédures achat	Nombre de procédure de passation de marché intégrant un lot innovation	25/an
Axe 2 - Un achat public socialement responsable	Volet 2 - Adapter les pratiques achats aux enjeux RSE	Veiller au partage des bonnes pratiques	Nombre de participation du RESAH à des événements institutionnels de promotion de l'achat responsable	10 (= 1/mois hors vacances)
	Volet 1 - Intégrer des considérations sociales dans les marchés publics	Favoriser l'inclusion	Montant des achats à l'économie sociale et solidaire (ESS) (concernant l'activité de centrale d'achat grossiste)	1M€
	Volet 1 - Intégrer des considérations sociales dans les marchés publics	Favoriser l'inclusion	% de procédures de passation de marché avec considération sociale	30%
Axe 2 - Un achat public socialement responsable	Volet 1 - Intégrer des considérations sociales dans les marchés publics	Favoriser l'inclusion	Nombre d'heures d'insertion dans les marchés/an	100 000 heures
	Volet 2 - Assurer la protection de l'individu et améliorer les conditions de travail	Proposer des solutions QVT	Nombre de marchés avec un objet relatif à la qualité de vie au travail	5/an
Axe 2 - Un achat public socialement responsable	Volet 2 - Assurer la protection de l'individu et améliorer les conditions de travail	Promouvoir l'insertion	Nombre participations du RESAH à des groupes de travail institutionnels promouvant l'achat public socialement responsable	4/an
Axe 3 - Un achat public écologiquement responsable	Volet 1 - Réduire les impacts sanitaires et environnementaux des achats publics	Intégrer les considérations environnementales dans les procédures	% de procédures de passation de marché avec considération environnementale	100%
	Volet 1 - Réduire les impacts sanitaires et environnementaux des achats publics	Promouvoir l'économie circulaire	Nombre de marchés répondant aux obligations de réconditionnement, recyclage et réutilisation	
Axe 3 - Un achat public écologiquement responsable	Volet 2 - Accélérer la transition énergétique	Participer à la réduction de la consommation d'énergie	Nombre de marchés avec étude impact carbone produit (a minima données énergétiques) et/ou analyses de cycle de vie	5/an

* TCO : désigne le coût global d'un bien ou d'un service tout au long de son cycle de vie.

resah 

resah.fr